

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TANTUM BONA LVX

Mut. 73 /1987

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un pont
sur le territoire des communes de
Bernex et Vernier

du 12 novembre 1986

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Vernier du 29 octobre 1982;
vu l'accord de la commune de Bernex du 3 novembre 1982;
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la dénomination des artères et la
numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

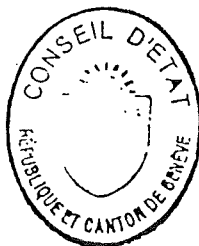
il est donné le nom de :

pont d'Aigues-Vertes à l'ouvrage de la route nationale 1 franchissant
le Rhône.

Cette dénomination entre en vigueur dès l'achèvement de l'ouvrage
précité.

Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Police	5 ex.
Intérieur	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni